

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 27 MARS 2006

Le vendredi 27 mars 2006, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 16 mars 2006, s'est réuni en session ordinaire à 19 h 00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS: MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert - Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - CHANCRIN Roland - BERRUYER Gilbert - CROISIER Yannick.

EXCUSÉS ou ABSENTS: MM. GERMAIN Bernard - MARTIN Jean-Paul - Mmes. ECHINARD Marie - BESSIERE Annie - M. SIMIEN Guy.

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15 en présence de Monsieur le Receveur Municipal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2006

En préalable, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les nouveaux Contrats Territoriaux entreront cette année en application et que, en dépit d'une imposition croissante, tout laisse penser que les possibilités d'aides départementales devraient être revues à la baisse. Il explique également que le choix de la commission s'est orienté vers une hausse régulière et raisonnable (analogue à l'inflation) des taux d'imposition.

Monsieur le Maire expose donc les propositions de la Commission des Finances concernant les taux d'imposition 2006.

Taxe d'Habitation	12.75 %
Taxe sur le Foncier Bâti	13,26 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	60.63 %
Taxe Professionnelle	11.99 %

Après explications complémentaires et discussion, il propose au Conseil de se prononcer et de délibérer.

→ ***Vote favorable à l'unanimité des membres présents.***

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2005

❖ Madame la Secrétaire donne lecture du compte administratif « Commune » chapitre par chapitre, conforme au compte de gestion élaboré par Monsieur le Receveur Municipal.

Monsieur Serge Second, premier adjoint, met aux voix :

→ ***Le compte administratif « Commune » est voté à l'unanimité des membres présents.***

→ ***Le compte de gestion « Commune » est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2006

En préalable, Monsieur le Maire expose les orientations de la commission concernant l'élaboration des budgets :

Budget de fonctionnement :

❖ La mise en gestion du camping a été un point favorable : la commune n'a désormais plus à supporter les frais induits par son fonctionnement.

❖ Une progression favorable se dessine quant aux frais de personnel :

- Suite à la mise en place de nouveaux contrats aidés par l'État, le recours à des emplois temporaires type « ASPIT Emploi » devrait diminuer.

- Le récent vote favorable des Communautés de Communes « Bièvre-Toutes Aures » et « Pays de Chambaran » concernant la Taxe de Séjour induira une optimisation des finances de l'Office de Tourisme et préfigure une mutualisation de ses frais (notamment ceux de personnels) dans les années à venir... et par conséquent une diminution de charges pour la Commune de Roybon.

● Monsieur Croisier Yannick questionne Monsieur le Maire quant aux économies de fonctionnement qui pourraient être envisagées concernant le poste « Énergies électrique ». Il interroge également Monsieur le Maire quant à la poursuite des travaux d'équipements « Illuminations du Village » et à l'incidence de ces

illuminations sur les consommations électriques.

● Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est en cours sur l'optimisation des dépenses d'énergie de la commune et notamment sur les consommations électriques dans le cadre de la libéralisation du marché de l'Énergie. Des solutions d'économies pourraient intervenir prochainement. Concernant les « Illuminations », Monsieur le Maire précise que l'Église est un bâtiment communal, que les cordons lumineux, contrairement aux guirlandes classiques, sont posés définitivement et associent une faible consommation électrique à une longue durée de vie.

Budget d'investissement :

❖ Cette proposition de budget s'inscrit bien dans l'ambitieuse volonté communale de créer des équipements utiles à la population.

❖ Ces investissements sont élevés mais seront financés avec une certaine douceur grâce à :

- Des emprunts se terminant.

- De nouveaux emprunts courant sur des durées longues et bien maîtrisées.

- Des projets prévus en global sur 2006 mais dont la réalisation courra sur 2 voire 3 ans.

- Un apport financier par la vente de terrains à la Sapinière.

... Tout ceci permettant de relativiser le besoin de financement.

❖ Madame la Secrétaire donne lecture des propositions de budget « Fonctionnement Commune 2006 » chapitre par chapitre.

➔ **Le budget « Fonctionnement Commune 2006 » est voté à l'unanimité des membres présents.**

❖ Madame la Secrétaire donne lecture des propositions de budget « Investissement Commune 2006 » chapitre par chapitre.

➔ **Le budget « Investissement Commune 2006 » est voté à l'unanimité des membres présents.**

URBANISME

Permis de Construire:

Madame Orcel Christiane – Route de la Feyta - Construction d'une maison à vocation de Gîte Rural.

➔ **Avis Favorable du Conseil.**

Monsieur Lambert Christophe - Route de la Verne - Réhabilitation en maison d'habitation d'un bâtiment à usage agricole.

➔ **Avis Favorable du Conseil.**

Certificat d'urbanisme

VICAT Maurice - Allée du Lac - Certificat demandé pour la construction de deux maisons d'habitation.

➔ **Avis Favorable du Conseil sous réserve de vérification par la commission d'urbanisme.**

Déclarations de Travaux

Monsieur Chapelin Christophe – Route de Viriville - Construction d'un abri de moins de 20 m².

➔ **Avis Favorable du Conseil.**

Monsieur Roux Gilbert - Rue des Petits Cultis - Construction d'un muret en galets.

➔ **Avis Favorable du Conseil.**

Monsieur Serge Second explique au Conseil que la Commission « Urbanisme » a été saisie par M. Bernard Germain qui envisage de construire un bâtiment agricole pour maintenir et conforter son activité. Sur les conseils de la DDE et compte tenu des fortes contraintes liées notamment à la nature et à la situation géographique du siège d'exploitation (Maison des Loives / Bâtiment Classé), il y aura lieu de réunir l'ensemble des services compétents (DDAF, ABF, ...).

Monsieur Second précise que la commission a donné un premier avis de principe favorable à ce projet

➔ **Premier avis favorable du Conseil.**

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil que les projets de zones de construction ont été définitivement validés par Monsieur Raoul (responsable D.D.E.). Par conséquent, la réunion de blocage de notre Plan Local d'Urbanisme devrait avoir lieu vers la fin du mois d'avril. Monsieur le Maire précise que notre PLU est considéré comme exemplaire par plusieurs instances et qu'on nous propose d'inscrire notre candidature au Concours National de l'Urbanisme.

DIVERS

Marchés concernant la construction du Groupe Scolaire:

Monsieur le Maire présente au Conseil les choix de la commission d'appel d'offre suite à l'ouverture des plis concernant la construction du nouveau groupe scolaire. Il précise que cet appel d'offres a été fructueux et qu'il a laissé envisagé une dépense globale inférieure de 210 000 € par rapport aux estimations de l'architecte, ce qui correspond quasiment au prix de la construction des deux classes supplémentaires décidée en début d'année 2006 et faisant l'objet d'un marché complémentaire.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer ces marchés.

→ Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

Projet de Parking sur la zone artisanale

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de parking situé entre la CCPC et la déchèterie. Il précise que la communauté de commune prend la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux. Il propose de céder gratuitement le terrain à la Communauté de Commune et demande au Conseil de délibérer en ce sens.

→ Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

Déconstruction du Silo

Monsieur René Choc fait part au Conseil du choix du résultat de l'appel d'offres « Déconstruction du Silo ». Trois entreprises ont répondu. Monsieur Choc propose au Conseil d'approuver le choix du groupement d'entreprises : « Perrenon /Vicat », moins-disants.

Les travaux pourront avoir lieu suite au délai d'instruction du dossier de désamiantage : un mois.

Informations diverses :

❖ Station-Service : La demande de permis de construire a débuté après tous les avis des instances sollicitées.

❖ Ouverture d'une Classe : Une nouvelle classe devrait être ouverte à la rentrée 2006. Cette décision d'ouverture reste subordonnée à la réalisation conforme, rentrée de septembre, des prévisions d'effectifs faites au cours de l'année scolaire actuelle.

❖ Regroupement des deux Écoles : Suite aux avis favorables de la Commune, des Conseils d'Écoles, de l'Académie, les Écoles Élémentaires et Maternelles actuelles vont être regroupées à compter de la prochaine rentrée scolaire sous le nom d'École Primaire.

❖ Les Cordiales : L'Office de Tourisme Mandrin-Chambaran organisera des « Cordiales » dans les cafés-restaurants : des animations avec différents groupes d'instruments à cordes se dérouleront pendant deux jours au mois de juin en liaison avec la Fête de la Musique.

❖ Nouvelles Missions pour l'OT : L'Office de Tourisme se donne aussi pour mission, à travers différents projets, d'aider les élus. Un premier projet consisterait à encourager les nouveaux habitants à mieux consommer dans les commerces locaux.

❖ Centenaire du Monument Saint-Romme : des réunions ont lieu pour préparer le centenaire du monument Saint-Romme : des Sociétés de Musique ont été contactées pour une animation. Différentes idées voient le jour : timbre à date, expo photos, costumes, restauration sur place....

❖ Mise en place d'une structure de gestion de la blanchisserie inter-hospitalière : Un Groupement d'Intérêt Public devrait prendre en charge cette blanchisserie ainsi que d'autres activités de l'hôpital et de la maison de retraite. Une présentation devrait en être faite fin juin 2006.

❖ Projet hospitalier : le projet n'est pas abandonné mais évolue au travers de réunions et de rencontres avec les partenaires du Conseil Général. D'autres solutions que celles envisagées initialement se profilent. Le public est déjà sensibilisé à l'idée d'une telle création. Les terrains sont réservés.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.